

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 22 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le **vingt-deux juin**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 juin par Madame le Maire Eliane COGNOT, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame le Maire.

Etaient Présents : Eliane COGNOT (a reçu procuration d'Annie GREGOIRE), Bernadette CORJON, Jean-Paul PINAUD (a reçu procuration de Michèle BERTRAND), Jean-Loup OUDIN, Jean-Marc SECQUEVILLE, Gratiane DES DORIDES, Sylvain PHILIPPOT, Jean-Luc PICARD, Isabelle CAILLEAU, Véronique DAL PONT, Raul DA SILVA BRAS, Philippe MOREAU (a reçu procuration de Monique PIOT), Sophie MALGOURIS (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), Guy BENTEO, Francis PERRIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Annie GREGOIRE (a donné procuration à Eliane COGNOT), Monique PIOT (a donné procuration à Philippe MOREAU), Maryse TRIPIER (a donné procuration à Sophie MALGOURIS), Dominique DENIS, Michèle BERTRAND (a donné procuration à Jean-Paul PINAUD)

Absentes : Dominique DE WILDE, Dorothée GALOPIN

Madame Isabelle CAILLEAU est nommée secrétaire de séance.

OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée de bien vouloir adopter le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 18 mai 2018 est adopté à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

La prochaine **réunion du conseil municipal** aura lieu le jeudi 30 août 2018 (à confirmer).

Les prochaines **manifestations sur la Commune** sont les suivantes :

Animation Prévert à la médiathèque samedi 23 juin, à partir de 15h30

Foire de la St Jean

Samedi 23 juin, à partir de 22h, Place de la République, distribution des lampions, suivie à 22h30 du défilé jusqu'au Château, où le bonhomme St Jean, confectionné par les résidents et le personnel de la Manderie sera brûlé

Dimanche 24 juin, à 11h, rendez-vous dans la cour de la Maire, puis défilé jusqu'au gymnase pour l'inauguration officielle de la foire et le vin d'honneur

Après-midi dansant, organisé par le CCAS le lundi 25 juin à partir de 15 h au château

Fêtes du 14 juillet

Cabinet médical

Le CIHL (médecine du travail) nous a informés qu'il n'interviendra plus sur la Commune. Il récupère son mobilier le mercredi 04 juillet.

Parking Rue Aristide Briand

Du lundi 25 au jeudi 28 juin, le parking sera fermé pour sécuriser l'intervention du bureau d'études en charge des analyses de sol pour le complément demandé par la DREAL.

INTERCOMMUNALITE

La prochaine **réunion du Conseil Communautaire** aura lieu le mardi 26 juin 2018 à 19h à Lorris.

DECISIONS FINANCIERES prises par Madame le Maire

Madame le Maire donne lecture des dernières décisions financières :

- Aménagement Aires de jeux Château et Baugé : Kompan / 20 165.40 € TTC
- Guirlandes et accessoires : Technic Industries / 2 650.80 € TTC
- Portes du gymnase : Bois et Habitat / 4 003.20 € TTC
- Fourniture et pose de potelets : TPCM / 3 114 € TTC
- Puisards école maternelle : TPCM / 3 144 € TTC
- Réfection cabanon MLC : Tolerie45 / 2 157.60 € TTC
- Réfection tribunes du stade : Bois et Habitat / 3 441.60 € TTC

Pour l'opération de construction de l'école maternelle, Madame le Maire informe l'assemblée des aides financières du Département du Loiret :

- Accord de subvention pour l'opération de construction : 51 000 €
- Amendes de police prévisionnelles pour le parking de l'école maternelle : 30 160 €

Concernant les aires de jeux, Monsieur Jean-Marc Secqueville rappelle que l'enveloppe budgétaire prévue au budget primitif était de 30 000 euros. Suite à des échanges avec les assistantes maternelles, une allée d'accès à l'aire de jeux au château sera réalisée, pour un coût de 2 à 3 000 euros.

Suite à une question de Madame Sophie Malgouris concernant la prise en compte des remarques formulées en commission, Monsieur Secqueville tient tout d'abord à remercier les membres des commissions concernées pour leur réactivité et le travail effectué. Les demandes formulées ont pu être prises en compte, notamment l'élargissement de la clôture pour l'implantation des jeux au Baugé. Monsieur Philippe Moreau souhaite savoir si le coût annoncé comprend le terrassement. Monsieur Secqueville précise qu'il ne s'agit pas de la même problématique que le terrain multisports et que ces travaux ne nécessitent pas de terrassement. La hauteur de chute étant inférieure à un mètre, il n'y a pas d'obligation pour le revêtement du sol. Au niveau sécuritaire, un jeu nécessite juste une surface d'implantation plus importante, d'où le déplacement de la clôture.

Monsieur Philippe Moreau souhaite connaître l'avancée des travaux pour le terrain multisports. Monsieur Jean-Marc Secqueville précise que le terrassement est réalisé, mais que le fournisseur de la structure est confronté à un problème de planning. La réception du terrain initialement prévue au 15 juillet a donc été décalée à la fin juillet. Concernant le terrain multisports, Monsieur Jean-Marc Secqueville propose à l'assemblée d'organiser une petite inauguration en septembre ou en octobre, durant laquelle pourrait avoir lieu un match de football entre élus et jeunes, et invite les élus à y réfléchir pour la fin août. Mesdames Des Dorides et Cailleau se positionnent pour être en charge de l'arbitrage. Monsieur Francis Perrier suggère de solliciter la présence des pompiers, en raison des risques de blessure.

Concernant la mise en place des potelets, Monsieur Jean-Marc Secqueville souhaite tout d'abord remercier Monsieur Jean-Luc Picard pour son investissement sur ce chantier. Monsieur Philippe Moreau salue la mise en place des potelets. Concernant la hauteur des potelets, Monsieur Secqueville précise qu'elle est conforme à la norme PMR qui impose une certaine hauteur en fonction du diamètre. Il souligne à ce propos que les potelets gris de la place de la république ne sont pas conformes, d'une part en raison de leur hauteur, d'autre part en raison des potelets encadrant les passages piétons qui devraient être différenciés avec une boule supérieure de couleur blanche.

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter un point à l'ordre du jour, concernant la situation de l'Arboretum national des Barres. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1/ Projet de construction d'une école maternelle / autorisation de dépôts des demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires au projet

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de construction d'une école maternelle, qui sera implantée sur le site de l'école élémentaire actuelle, rue de Montbouy, cadastré section AM parcelle n° 42.

A partir du programme détaillé de l'opération élaboré par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, le cabinet VBA, maître d'œuvre de l'opération, a présenté au groupe de pilotage le 30 mai dernier l'avant-projet sommaire de l'opération.

Conformément au programme détaillé, l'avant-projet sommaire comprend au niveau du futur bâtiment :

- un espace d'accueil
- un espace enseignants / atsem (bureaux de la directrice et du psychologue scolaire, salle des enseignants avec espace repro, sanitaires, bureau et local de rangement atsem avec un espace cuisine pédagogique, réserve matériel, local ménage)
- un espace apprentissage (salle de motricité, local de stockage, 4 salles de classe, salle de repos avec sanitaire, salles d'hygiène)
- une bibliothèque en option

L'avant-projet sommaire comprend également les espaces extérieurs attendus dans le programme détaillé (préau avec galerie couverte, local à vélos, cour de récréation, plateau sportif, jardin pédagogique, espaces de stationnement).

Madame le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à déposer les permis de construire et de démolir nécessaires à la réalisation du projet de construction de l'école maternelle, ainsi que toute demande d'autorisation d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à déposer les permis de construire et de démolir, ainsi que toute demande d'autorisation d'urbanisme, nécessaires à la réalisation du projet de construction de l'école maternelle,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2/ Cession de la parcelle AK 379 (issue de la division de la parcelle AK 349)

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait donné un accord de principe pour la cession d'une partie de la parcelle AK 349 appartenant à la Commune, située Rue Aristide Briand, par délibération n° 2016-087 en date du 15 décembre 2016.

En effet, d'après l'acte de propriété, l'ensemble immobilier AK 61, appartenant à un particulier, est présent sur la parcelle AK 349. Le rez-de chaussée, situé sous un porche, appartient à la parcelle AK 349 et donc à la Commune, l'étage appartenant à la parcelle AK 61.

Le propriétaire de l'ensemble immobilier AK 61, Monsieur Haroun Marzouk, avait manifesté son intérêt pour acquérir la partie de la parcelle AK 349 située sous le porche.

Le service des Domaines a estimé la valeur vénale de la parcelle fille AK 379, issue de la division de la parcelle AK 349, à 624 euros.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la vente de la parcelle AK 379 issue de la division de la parcelle AK 349, et l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la cession de la parcelle AK 379, issue de la division foncière de la parcelle AK 349, à Monsieur Haroun Marzouk, pour un montant de 624 euros,
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avant-contrat, l'acte de vente et tous les documents accessoires à la vente,
- AUTORISE Madame à signer tout document relatif à cette affaire et nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3/ Délibération de soutien au déroulement des épreuves hippiques à Lamotte-Beuvron dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le 13 septembre 2017, le Comité international olympique a désigné la Ville de Paris comme organisatrice des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Le site de la Commune de Lamotte-Beuvron en Loir-et-Cher pourrait accueillir les épreuves hippiques. Siège de la Fédération française d'équitation, le site possède la plus grande infrastructure d'équitation d'Europe et la 2^{ème} plus importante au monde.

Monsieur le Président du Département du Loiret a transmis un projet de délibération de soutien à la candidature de Lamotte-Beuvron, estimant qu'elle constitue une opportunité pour le territoire régional, avec un rayonnement au niveau international, et les retombées économiques et touristiques.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter cette délibération de soutien à la candidature de Lamotte-Beuvron.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la délibération de soutien suivante proposée par le Président du Département du Loiret.

« Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville de Paris organisera les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la Commune de Nogent sur Vernisson est attachée et dans lesquelles elle se reconnaît,

Considérant que certaines disciplines seront délocalisées hors de Paris,

Considérant que la Fédération française d'Equitation, installée sur la Commune de Lamotte-Beuvron, depuis 2006, dispose du plus grand espace équestre d'Europe,

Considérant que ce lieu dispose des infrastructures et de l'expérience pour accueillir des compétitions internationales dans des conditions optimales,

Considérant la pérennité des investissements qui pourront y être réalisés,

Considérant que la Commune de Lamotte-Beuvron dispose de dessertes routières et ferroviaires afin de garantir le meilleur accès au public et aux compétiteurs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPORTE SON SOUTIEN à la candidature de la Commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité d'Organisation de Paris 2024. »

Au cours des débats, Madame Gratiane Des Dorides et Monsieur Philippe Moreau soulignent l'apport d'un tel événement pour la ruralité et pour la Région Centre Val de Loire.

4/ Soutien du Conseil Municipal pour le maintien des missions d'accueil du public et d'éducation à l'environnement, à l'Arboretum National des Barres

Madame le Maire expose à l'assemblée la situation de l'Arboretum National des Barres, propriété de l'Etat, dont la gestion avait été confiée en 2009 à l'ONF, et propose à l'Assemblée d'adopter une délibération de soutien pour le maintien des missions d'accueil du public et d'éducation à l'environnement, à l'Arboretum national des Barres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la délibération suivante :

« Madame le Maire expose à l'assemblée la situation de l'Arboretum National des Barres, propriété de l'Etat, dont la gestion avait été confiée en 2009 à l'ONF :

Créé au 19^{ème} siècle par Philippe-André de Vilmorin, propriété de l'Etat depuis 1936, l'Arboretum national des Barres regroupe un patrimoine végétal remarquable constitué de 2 600 espèces et sous-espèces, provenant des 5 continents, et composant un ensemble de 9 250 arbres et arbustes sur 35 hectares, dont 10 hectares accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Depuis 2009, la gestion de l'Arboretum national a été confiée par l'Etat à l'ONF, pour assurer les missions suivantes :

- missions d'accueil et d'éducation à l'environnement, en s'inscrivant dans une démarche de développement local,
- missions de gestion des collections,
- missions de production de plants en pépinière pour le renouvellement des collections et la promotion des espèces ou variétés.

Depuis 2009, l'ONF s'est attaché à remplir ces missions, et le travail de qualité effectué par les équipes présentes sur le site a permis :

- d'améliorer les conditions d'accès et de visite du site, en développant parcours de découverte, applications numériques, accueil de groupes, etc.,
- d'entretenir activement des collections végétales exceptionnelles, en développant la production pépinière et en définissant un plan de gestion des collections,
- de contribuer au développement local, culturel et touristique, en organisant des évènementiels de qualité et en améliorant la fréquentation du site (actuellement 17 000 visiteurs par an), classant l'Arboretum national dans les 10 premiers Parcs et Jardins visités du Loiret.

L'Arboretum National des Barres contribue aujourd'hui par ses actions d'accueil du public et d'éducation à l'environnement à l'existence d'un ensemble cohérent et pertinent sur le site, avec les autres institutions présentes: le Legta Le Chesnoy (avec près de 170 étudiants jusqu'au niveau master), l'Irstea et l'IGN.

A mi-chemin de Montargis et Gien, à proximité d'autres sites patrimoniaux et touristiques remarquables comme le château de Gien, le château de La Bussière et le Pont-canal de Briare, l'Arboretum national est également devenu un élément essentiel de l'attrait touristique de l'est du département, mais aussi un levier important pour le développement local.

Madame le Maire précise à l'assemblée que le transfert de la gestion de l'Arboretum national à l'ONF s'était accompagné en 2009 d'un engagement financier de l'Etat, de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret, pour assurer d'une part les investissements nécessaires à l'amélioration du site, et d'autre part son équilibre financier.

Aujourd'hui, l'ONF est confronté à une baisse des financements de l'Etat et du Département du Loiret. Les activités liées à l'accueil du public et à l'éducation à l'environnement sont déficitaires, malgré leur développement ces dernières années, et l'ONF ne souhaite plus supporter un déficit financier conséquent pour le fonctionnement du site.

A compter du 1^{er} janvier 2019, l'ONF a décidé de se consacrer uniquement à la réalisation des actions d'entretien et de renouvellement des collections, et mettra fin à ses missions d'accueil du public et d'éducation à l'environnement.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Considérant le travail effectué par l'ONF depuis 2009, qui a permis de développer le rayonnement du site, mais aussi de l'Est du Département du Loiret,

Considérant le patrimoine naturel remarquable de l'Arboretum national, unique au monde et internationalement reconnu,

Considérant l'intérêt des actions développées et menées par l'ONF en matière d'éducation à l'environnement, auprès des scolaires, mais aussi du grand public,

Considérant l'ensemble cohérent formé par la présence des différentes institutions sur le site du Domaine des Barres,

Considérant l'intérêt du site en matière de développement local et touristique pour la Commune, mais aussi pour l'est du Département du Loiret et pour la Région Centre-Val de Loire, avec près de 17 000 visiteurs accueillis,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *DEPLORE le désengagement de l'Etat sur nos territoires ruraux,*
- *DEPLORE le désengagement financier progressif de l'Etat et du Département du Loiret ces dernières années pour le fonctionnement de l'Arboretum National des Barres,*
- *DEPLORE la décision de l'ONF de mettre un terme à ses missions d'accueil du public et d'éducation à l'environnement, sur l'Arboretum National des Barres, à compter du 1^{er} janvier 2019,*
- *EXPRIME ses craintes quant à l'avenir de ce patrimoine naturel remarquable, unique au monde et internationalement reconnu,*
- *EXPRIME ses craintes pour la pérennité du Domaine des Barres, regroupant diverses institutions importantes pour le rayonnement du site,*
- *EXPRIME ses craintes sur les conséquences de l'abandon des missions d'accueil du public et d'éducation à l'environnement, pour le développement local et touristique de l'est du Département du Loiret, et de la Région Centre-Val de Loire,*
- *INTERPELLE Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Messieurs les Parlementaires de la Région Centre Val de Loire, Monsieur le Président de la Région Centre Val de Loire, Monsieur le Président du Département du Loiret, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, sur cette situation,*
- *et SOLLICITE l'engagement d'une réflexion commune qui permettrait de poursuivre, de manière pérenne, l'action engagée par l'ONF. »*

Au cours des débats, Monsieur Jean-Loup Oudin porte à la connaissance de l'assemblée le contenu d'un rapport remis au Sénat en 2005, dans lequel il est fait mention d'un patrimoine immobilier coûteux, transmis à l'ONF, dont l'Arboretum national des Barres. Ce rapport précise que d'importants investissements devront être réalisés, mais que sans aide complémentaire, l'ONF devra envisager sa cession intégrale. Monsieur Jean-Loup Oudin précise que l'ONF considère que la gestion de l'accueil du public à l'arboretum ne fait pas partie de ses missions, malgré les efforts réalisés pour son développement. Monsieur Jean-Loup Oudin signale que la médiathèque communale dispose d'un ouvrage intéressant, qui retrace l'histoire du site.

Monsieur Jean-Loup Oudin présente à l'assemblée les actions mises en place suite à l'annonce de l'ONF :

- formation d'un collectif « SOS Arboretum national », avec la mise en place d'une pétition pour le maintien de l'ouverture au public de l'arboretum,
- réservation d'un stand sur la Foire de la St Jean, pour présenter l'action du collectif, faire signer la pétition, mais aussi présenter les plans d'aménagement des étangs préparés par le SIVLO,
- création d'un site internet.

Monsieur Jean-Loup Oudin propose également de faire circuler la pétition auprès des Communes du territoire. Il souligne également que les communes de La Bussière et de Briare, qui possède également un patrimoine remarquable, pourraient voir leur fréquentation touristique impactée par la décision de l'ONF.

Madame le Maire tient tout de même à souligner le travail des équipes de l'ONF, qui a permis d'augmenter de façon conséquente la fréquentation du site, qui est passée de 11 000 visiteurs en 2009 à 17 000 visiteurs aujourd'hui.

Monsieur Philippe Moreau souligne le budget important nécessaire au fonctionnement du site, pris en charge par moitié par l'ONF et par les collectivités territoriales, et précise que l'ONF a, pour sa part, tenu ses engagements.

Monsieur Jean-Marc Secqueville précise que le déficit se monte à 300 000 euros, mais qu'il est important pour le territoire que les Nogentais se mobilisent.

Madame le Maire précise que les parlementaires et les élus du territoire se sont d'ors et déjà mobilisés, et ont interpellé Monsieur le Préfet sur cette situation. Une réunion aura lieu prochainement en Préfecture.

Monsieur Jean-Loup Oudin propose d'interpeller la presse, et notamment la télévision, et pourquoi pas Monsieur Bern, puisque la situation de l'arboretum pourrait être comparé la mort annoncée d'un patrimoine.

Monsieur Philippe Moreau déplore un fonctionnement à deux vitesses, entre les métropoles qui possèdent des musées et d'autres structures qui ne sont sûrement pas rentables, et la ruralité. Il souligne que la prise en charge financière de l'arboretum est une question de volonté.

Monsieur Jean-Marc Secqueville précise qu'il s'agit avant tout d'une volonté politique. Monsieur Jean-Loup Oudin souligne l'incohérence entre la situation de l'arboretum, et la volonté au niveau national d'inscrire la sensibilisation à l'environnement dans la Constitution.

Monsieur Philippe Moreau évoque la réticence supposée du Président de la République à l'égard de la ruralité. Monsieur Jean-Marc Secqueville estime que le Président actuel n'est pas forcément responsable des difficultés rencontrées par l'ONF. Monsieur Philippe Moreau en convient mais souligne que le Président donne ses directives, et devrait valoriser les sites touristiques et environnementaux, tout en soulignant que 17 000 visiteurs par an est une fréquentation conséquente et importante pour la ruralité, notamment en termes d'impact économique.

Monsieur Jean-Loup Oudin souligne que l'ONF a régulièrement été mis en cause dans les rapports de la Cour des Comptes. Monsieur Philippe Moreau en convient, mais souligne que la situation n'est pas nouvelle, et qu'elle revient malheureusement de manière cyclique.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Philippe Moreau souhaite revenir sur les événements organisés sur la Commune, et le peu de monde qui y participe, comme par exemple la fête de la musique à l'espace des étangs organisé par la communauté de communes, ou la visite des étangs organisé par le SIVLO, et se demande si le panneau lumineux est bien utilisé pour la diffusion des manifestations. Il est précisé que tous les événements qui ont lieu sur la Commune sont diffusés sur le panneau lumineux, mais que ce dernier est en panne actuellement et que les services recherchent une solution technique pour y remédier.

Monsieur Jean-Marc Secqueville souligne qu'il serait également pertinent d'informer la population des dysfonctionnements de la Communauté de Communes, en matière d'éclairage public. Monsieur Philippe Moreau souligne que les nogentais ne sont pas nécessairement au courant des domaines de compétences exercés par les services communautaires, et qu'il faudrait en informer la population. Monsieur Jean-Loup Oudin précise que cela fera l'objet d'un article dans une édition de la Feuille.

Concernant l'école maternelle, Monsieur Philippe Moreau souhaite savoir à quel moment le conseil municipal sera saisi pour les décisions budgétaires relatives au projet de construction. Madame le Maire précise que l'assistant à maîtrise d'ouvrage et l'architecte travaillent actuellement sur le chiffrage de l'opération, qui sera présenté au conseil lorsqu'il sera finalisé.

Fin de séance : 20h50

Membres du conseil municipal présents lors de la séance du conseil municipal en date du 22 juin 2018			
Eliane COGNOT	Bernadette CORJON	Jean-Paul PINAUD	Jean-Loup OUDIN
Jean-Marc SECQUEVILLE	Gratiane DES DORIDES	Sylvain PHILIPPOT	Annie GREGOIRE
Jean-Luc PICARD	Isabelle CAILLEAU	Véronique DAL PONT	Dominique DE WILDE
Raul DA SILVA BRAS	Dorothee GALOPIN	Monique PIOT	Maryse TRIPIER
Philippe MOREAU	Sophie MALGOURIS	Dominique DENIS	Guy BENTEO
Francis PERRIER	Michèle BERTRAND		